



Marenne Adour Côte-Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2005 A 20 HEURES 30  
SALLE DES FETES A LABENNE  
(sur convocation du 25 mars 2005 )**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 43  
absents représentés : 9  
absents : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2005**

L'an deux mille cinq, le quatre du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Labenne, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Christian CHARLIER, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Henri FABÈRES, Mesdames Céline FERREIRA, Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELF, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Madame Nathalie LUPE, Messieurs Daniel LUQUET, Alain LAVIELLE, Jean-Michel MONCLA, Yves MONGROLLE, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** M. Jean-Paul BROSSE a donné pouvoir à M. Jean LALANNE, Mme Evelyne DACHARY a donné pouvoir à M. Francis LAPÉBIE, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Robert LAFITTE a donné pouvoir à M. Gabriel GUELF, M. Jean-Pierre LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Michèle LABEYRIE, M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, Mme Valérie MARCINIAK a donné pouvoir à M. François GUILLOT, M. Jean-Yves MONTUS a donné pouvoir à M. Jean-François DUSSIN, M. Michel ROQUES a donné pouvoir à Mme Céline FERREIRA.

**Absents :** Messieurs Francis DUBERTRAND, Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Serge LUCMARET, Jean RIU, Xavier SOUBESTRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jérôme PETITJEAN.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	INSTALLATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE D'ANGRESSE	Monsieur le Président
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2005 A JOSSE	Monsieur le Président
3	SUBVENTIONS 2005	Messieurs François GUILLOT, Eric KERROUCHE et le Président
4	BUDGETS PRIMITIFS 2005 : A - Budget principal de MACS B - Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE C - Budget annexe ZAE de MACS à TOSSE D - Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ E - Budget annexe ZAE de MACS à BENESSE-MAREMNE F - Budget annexe premier équipement aquatique structurant de MACS	MM. SABAROTS et DAULOUEDE Monsieur J-Claude DAULOUEDE Monsieur J-Claude DAULOUEDE Monsieur J-Claude DAULOUEDE Monsieur J-Claude DAULOUEDE Monsieur J-Claude DAULOUEDE
5	VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2005 / DOTATION DEPARTEMENTALE	Monsieur le Président
6	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE A - Nouvelle convention d'adhésion au service médecine et au service prévention du CDG 40 B - Convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 40 pour l'année 2005 C - Travail à temps partiel – Délégation au Président D - Transformation poste rédacteur à durée déterminée en poste de rédacteur statutaire E - Congés supplémentaires / Jours fériés 2005	Monsieur le Président
7	AIDE A LA PIERRE	Monsieur le Président
8	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A – Création de la ZAE de MACS à Magescq / Acquisition terrain M. Labat B – Aménagement du siège de MACS / Choix de la procédure de maîtrise d'œuvre C – Premier équipement aquatique structurant de MACS / Choix des 3 candidats admis à concourir D – Acquisition et location de véhicules	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, M. Jérôme PETITJEAN est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

### 1 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE D'ANGRESSE – INSTALLATION DE MONSIEUR DANIEL LUQUET

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président informe l'assemblée de la désignation par le conseil municipal de la commune d'Angresse de Monsieur Daniel Luquet en qualité de représentant de la commune, puis il l'installe dans ses fonctions de délégué communautaire.

### 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2005 A JOSSE

**Rapporteur : Monsieur le Président**

L'assemblée communautaire adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

### 3 – SUBVENTIONS 2005

Rapporteurs : Messieurs François GUILLOT, Eric KERROUCHE et le Président

- Monsieur François GUILLOT présente les propositions de l'atelier communautaire « Equipements sportifs et de loisirs ». Le bureau et l'atelier « Budget » ont donné chacun de leur côté un avis favorable à ces propositions.

#### SPORTS

<i>Manifestation</i>	<i>Porteur de projet</i>	
Finale coupe d'Europe Tir 300m	Tir sportif de la côte d'Argent	1 000 €
Championnat de France Tir 300m	Tir sportif de la côte d'Argent	1 000 €
Trophée des Marins	Défi Port	750 €
2° nationale de Pétanque « Landes Marensin »	Association Pétanque Soustons/Saubion	1 000 €
Championnat de France de sauvetage côtier Hossegor	Hossegor Sauvetage Côtier	1 800 €
Quicksilver Pro 05	Association Surf Landes	20 000 €
Critérium National des Jeunes	CEFSSA 40	1 300 €
Championnat de France de Tir à l'Arc	Club Azur	1 000 €
Championnat du monde en Egypte	L'amicale des pêcheurs Labennais	750 €
Régate internationale de Soustons	Aviron Club Soustonnais	1 000 €
Air Contest	Moto club des plages	
Rip Curl des sables	Championnat de France	5 000 €
<i>TOTAL</i>		<i>34 600 €</i>

#### Saison 04-05

UST Rugby	Pro D2	35 000 €
Soustons Rugby	4° niveau national	8 000 €
Labenne Basket	4° niveau national	8 000 €
US Capbreton	5° niveau national	5 000 €
<i>TOTAL</i>		<i>56 000 €</i>

Monsieur Henri Fabères conteste l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la société Quicksilver qui lui apparaît excessive au regard des excellents résultats financiers de la société.

Le Président lui fait observer qu'il s'agit d'une subvention non pour la société mais pour l'organisation du Quicksilver Pro 2005 et du même montant que les années passées ; elle correspond à l'attribution cumulée de subventions précédemment attribuées par le SIVOM Côte Sud d'une part et le SIVOM de Marenne d'autre part.

Monsieur François GUILLOT ajoute que le surf génère un nombre conséquent d'emplois sur le territoire communautaire.

- Monsieur Eric KERROUCHE présente les propositions de subventions de l'atelier communautaire « Communication, Nouvelles Technologies, Culture ». Il ajoute que le bureau et l'atelier « budget » ont également donné chacun de leur côté un avis favorable à ces propositions.

#### CULTURE

<i>Manifestation</i>	<i>Porteur de projet</i>	
L'opéra des Landes	Assoc. pour l'Art Lyrique en Aquitaine	10 000 €
MACS attacks	LMA	10 000 €
Guitar Land	Mairie de Labenne	6 000 €
Salon du livre d'Hossegor	Mairie d'Hossegor	4 000 €
MIDOC	Thierry Simon	15 000 €
La meilleure émission de Radio – Ecole Primaire	Radio Côte-Sud FM	3 600 €
<i>TOTAL</i>		<i>48 600 €</i>

Monsieur Yves Mongrolle déclare qu'il votera contre l'octroi au MIDOC d'une subvention de 15 000 € compte tenu de retards inadmissibles de la part des organisateurs dans le règlement des factures aux commerçants capbretonnais et notamment aux restaurateurs.

Le Président informe ensuite l'assemblée de la rencontre de l'atelier « Communication, Nouvelles Technologies, Culture » avec la chaîne de télévision « Alégria » à l'occasion de laquelle son Président a fait part de la nouvelle grille de programme ainsi que des nouvelles modalités de financement et de fonctionnement de la chaîne.

L'atelier communautaire et la chaîne ont convenu de mettre en place une convention de partenariat et d'objectifs définissant précisément les obligations réciproques de chaque partie, MACS participant dans le cadre de ce partenariat à hauteur de 40 000 €. Il convient de noter qu'en 2005 la chaîne diffusera 13 h 30 de programmation semaine (8 heures /semaine en 2004) et qu'elle émettra 6 mois sur le réseau hertzien (5 mois en 2004) en s'appuyant sur une équipe renforcée.

Monsieur Ladislas de Hoyos propose de procéder à l'examen immédiat de l'attribution de cette participation communautaire pour conforter sans plus attendre la chaîne dans son projet. Il met ensuite les délégués en garde à propos de sollicitations qui pourraient émaner d'une nouvelle chaîne locale.

• Le Président présente les propositions de subventions diverses auxquelles le bureau et l'atelier « Budget » ont donné un avis favorable :

#### AUTRES

Centenaire de la côte d'Argent	3 000 €
Comité des Œuvres Sociales de MACS	3 000 €
Mission locale Landaise	6 000 €
Scène aux Champs	13 000 €
TEC GE COOP	18 000 €
<i>TOTAL</i>	<i>43 000 €</i>

Le Président précise que :

- La subvention au COS pourrait être abondée en cours d'exercice en fonction de l'évolution des effectifs communautaires.
- La majorité des communes de MACS (19/23) participent au financement de la Mission Locale Landaise :
  - MACS est sollicité pour une participation de 6 000 €.
- La ville de Capbreton subventionne la boutique TEC-GE-COOP tout en mettant gracieusement à sa disposition les locaux municipaux nécessaires à l'exercice de son activité.

Le Président précise en réponse à Monsieur Louis Caulonque que MACS ne se substitue pas en subventionnant TEC-GE-COOP au Conseil Général des Landes qui accorde ses aides, dans le cadre de son règlement départemental d'aide à l'emploi.

La commune de Capbreton mettant gracieusement des locaux à la disposition de la boutique, il semble évident que MACS de son côté prenne en charge à la place de la commune une participation pour le financement d'une activité de compétence communautaire dont le rayonnement sur le territoire de MACS est incontestable.

Il ajoute qu'une convention tripartite sera signée entre MACS, la commune et TEC-GE-COOP.

- Monsieur Jean-Claude Daulouède souhaite que les propositions de subventions soient présentées avec indication pour chaque bénéficiaire des subventions attribuées l'année N-1.

Le Président lui répond que c'est ainsi que les demandes sont présentées aux ateliers communautaires. Cette présentation peut être reprise sur les documents du conseil communautaire.

Le Président présente les cotisations et participations communautaires 2005 auxquelles le bureau et l'atelier « Budget » ont donné un avis favorable :

#### **COTISATIONS ET PARTICIPATIONS 2005**

ADACL	1 216,00 €
ADCF	4 409,50 €
ALPI	7 700,00 €
Association Maires France et Landes	2 026,93 €
Pays ALO	28 659,80 €
OTPT	54 714,00 €
Centre de Loisirs « La Souque »	52 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 726,23 €</b>

Le Président rappelle que les participations communautaires à l'office du Tourisme du Pays Tyrossais et au « Centre de Loisirs La Souque » sont financées par les communes concernées.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les tableaux des subventions (Alégria compris) cotisations et participations 2005, ce qu'elle fait en les adoptant comme suit :

1 voix contre de Monsieur Henri Fabères s'agissant des subventions proposées pour le MIDOC, Quicksilver Pro 2005 et TEC-GE-COOP et 1 voix contre de Monsieur Yves Mongrolle s'agissant de la subvention proposée pour le MIDOC.

Unanimité pour les autres subventions.

#### **4 - BUDGETS PRIMITIFS 2005 :**

**Rapporteurs : Messieurs Jean-Marc SABAROTS et Jean-Claude DAULOUÈDE**

##### *A - BUDGET PRINCIPAL*

##### **1) Section de Fonctionnement**

Monsieur Jean-Marc SABAROTS présente cette section par chapitre :

**a - Dépenses :**

*011 - Charges à caractère général :* 1 618 000 €

Monsieur Henri Fabères dit craindre l'augmentation des charges à caractère général.

*012 - Charges de personnel & frais assimilés :* 3 241 700 €

Monsieur Henri Fabères s'élève contre l'augmentation de la charge concernant le personnel.

Le Président lui répond que cette augmentation est pour partie liée au transfert des personnels des communes vers la Communauté et affectés à la voirie de compétence communautaire.

Cette croissance est également liée aux recrutements nécessaires à l'exercice des autres compétences transférées : aide ménagère, aires de gens du voyage, tourisme, etc... au fur à mesure du développement de MACS, ce qui est le cas sans exception pour toute cette nouvelle génération de communautés.

Monsieur Jean-Marc SABAROTS fait observer que le montant de la dépense afférente au personnel de MACS représente 14 % du montant total des dépenses de fonctionnement, alors que cette proportion est d'environ 40 % pour les communes.

*014 - Atténuation de produits :* 6 338 237,28 €

*65 - Charges de gestion courante :* 9 551 550,00 €

Le rapporteur indique que cette somme inclut le montant de la participation communautaire au SITCOM au titre des ordures ménagères égale à 6 962 000 € pour 2005.

Le Président informe le Conseil, que dorénavant le Syndicat mixte de le ZAE de Saint-Geours-de-Maremne procèdera à un financement de ses acquisitions par emprunt et non par autofinancement, ce qui diminuera le montant de la participation communautaire.

Monsieur Jean-Marc SABAROTS précise que la dépense inscrite au titre de la fréquentation des installations sportives de Saint-Vincent-de-Tyrosse (19 000 €) n'est répercutée que sur l'attribution de compensation des communes adhérentes de l'ancien SIVOM de Maremne et non sur l'ensemble des communes de MACS.

*66 - Charges financières :* 590 000,00 €

*67- Charges exceptionnelles :* 112 450,00 €

*68 - Dotation aux amortissements :* 27 000,00 €

*022 - Dépenses imprévues :* 154 557,00 €

*023 - Virement a la section d'investissement :* 2 684 019,94 €

Le montant total des dépenses prévues dans la section de fonctionnement s'élève à 24 317 614,22 €

Monsieur Henri Fabères renouvelle ses craintes devant l'augmentation des charges à caractère général.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la section de fonctionnement du Budget Principal, ce qu'elle fait en l'adoptant par :

49 voix pour

et 3 voix contre de Messieurs Henri Fabères, Yves Mongrolle et Louis Caulonque.

#### **b - Recettes :**

013 - Atténuation de charges : 185 000,00 €

70 - Produits des services : 402 770,00 €

73 - Impôts et taxes : 16 106 785,22 €

74 – Dotations subventions participations : 5 890 665,00 €

76 – Produits financiers : 90,00 €

002 – Résultat reporté : 1 732 304,00 €

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 24 317 614,22 €

Monsieur Henri Fabères trouve anormal que le surplus de 500 000 € de recettes de Taxe Professionnelle Unique ne soit pas reversé et réparti entre les communes de MACS.

Le Président lui répond que l'attribution de compensation est légalement figée et que la Communauté peut également enregistrer des pertes de Taxe Professionnelle à l'avenir.

Répondant à Monsieur Guy François, il indique que le montant de la DGF bonifiée par habitant en 2004 s'est élevé à 29,36 € par habitant.

Le Conseil communautaire approuve les recettes de fonctionnement par :

50 voix pour

et 2 voix contre de Messieurs Henri Fabères et Yves Mongrolle.

#### **2 - Section d'Investissement :**

Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE expose le budget investissement pour les propositions nouvelles et par opération.

#### **a – Dépenses :**

Chapitre 16 : Remboursement annuité en capital des emprunts 1 600 000,00 €

Opération 6 : Voirie urgence 200 000,00 €

Opération 13 : Acquisition immobilière 200 000,00 €

(le rapporteur précise qu'il s'agit ici des dépenses relatives à l'aménagement du futur siège de MACS)

Opération 20 : Matériel bureautique AMI 27 000,00 €

Opération 24 : Matériel bureautique / mobilier bureau MACS 20 000,00 €

Opération 25 : Travaux voirie programme 2004 655 000,00 €

<i>Opération 26</i> : Travaux voirie programme 2005	2 548 000,00 €
<i>Opération 27</i> : Bureautique PIJ / PRE	10 000,00 €
<i>Opération 28</i> : Achat véhicules utilitaires et tourisme	94 000,00 €
<i>Opération 001</i> : résultat reporté	3 214 842,43 €

Total propositions dépenses section investissement : 8 568 842,43 €

Total des dépenses d'investissement prévues au BP 2005 : 13 298 468,56 € restes à réaliser au 31/12/2004 inclus pour un montant de 4 729 626,13 €.

Monsieur Louis Caulonque intervient pour souligner selon lui, l'inégalité de traitement des communes dans le calcul des moyennes de travaux de voirie qui leur sont alloués statutairement.

Le Président rappelle que le montant des moyennes correspond aux efforts effectués par les communes en travaux de voirie, avant la création de MACS.

Monsieur Guy François regrette pour sa part, l'absence de crédits ouverts, au moins de principe, en faveur du programme de logements d'urgence.

Le Président répond que MACS travaille avec le PACT des Landes et ne fait que garantir le paiement des emprunts souscrits par cet organisme pour réaliser ce programme.

Il poursuit ensuite, en réponse à Monsieur Guy François, que les dépenses relatives à l'achat de petit matériel pour les travaux d'entretien de la voirie, figurent en section de fonctionnement.

Monsieur Jean-Pierre Dufau, répondant à Monsieur Louis Caulonque, s'étonne que le nombre d'habitants par commune constitue un nouveau critère en matière voirie, ce critère au demeurant étant dépourvu de toute signification.

Le problème relatif aux logements d'urgence mérite par contre selon lui, toute l'attention de la communauté.

Il considère enfin, qu'en matière d'aires d'accueil des gens du voyage, la règle est la même pour toutes les communes, regrettant les rumeurs de propositions de construction de lotissement sur ces terrains qui sont impropres à cet usage.

Le Conseil communautaire approuve les dépenses de la section d'investissement du Budget Général par :

50 voix pour  
et 2 voix contre de Messieurs Yves Mongrolle et Louis Caulonque.

#### **b – Recettes :**

<i>Chapitre 10</i> : Dotations fonds divers réserves	5 207 899,49 €
<i>Chapitre 1321</i> : Subvention équipement état	45 000,00 €
<i>Chapitre 1324</i> : Subventions communes	418 600,00 €
<i>Chapitre 1323</i> : Subventions du Département	57 838,00 €
<i>Chapitre 1383</i> : Subventions en annuité	50 000,00 €
<i>Chapitre 16</i> : Emprunts & dettes assimilées	1 707 542,06 €
<i>Chapitre 28</i> : Amortissements des immobilisations	27 000,00 €
<i>Chapitre 021</i> : Virement de la section de fonctionnement	2 684 019,94 €

Total propositions recettes section investissement : 10 197 899,49 €

Total des recettes d'investissement prévues au B.P. 2005 : 13 298 468,56 € restes à réaliser au 31/12/2004 inclus pour un montant de 3 100 569,07 €.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les recettes de la section d'investissement du budget.

Le rapporteur donne lecture de la balance générale en investissement et en fonctionnement, ainsi que de la récapitulation du Budget primitif 2005 qui s'équilibre à la somme globale de 37 616 082,78 €.

Le Président invite ensuite le Conseil communautaire à se prononcer sur la globalité du Budget primitif principal 2005.

L'assemblée l'adopte par :

49 voix pour

2 voix contre de Messieurs Henri Fabères et Yves Mongrolle,

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque.

*B - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2005 - ZAE DE MACS A JOSSE*

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE*

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 1 146 000 €

- section d'investissement : 573 000 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

*C - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2005 - ZAE DE MACS A TOSSE*

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE*

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 645 147 €

- section d'investissement : 759 279 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

*D - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2005 - ZAE DE MACS A MAGESCQ*

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE*

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 130 410 €

- section d'investissement : 130 410 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité

*E - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2005 - ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE*  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE*

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 400 000 €
- section d'investissement : 400 000 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité

*F - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2005 - PREMIER ÉQUIPEMENT AQUATIQUE*  
*STRUCTURANT DE MACS*  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE*

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : néant
- section d'investissement : 672 411,53 €

Monsieur Henri Fabères conteste le lieu d'implantation retenu et estime que les budgets d'investissement sont démentiels et que ceux de fonctionnement le seront autant. Il demande au Président un vote au scrutin secret sur ce budget annexe.

Le Président lui répond que le débat relatif au choix du site d'implantation et au dimensionnement de l'équipement a été tranché de manière définitive.

Monsieur Jean-Claude Daulouède dit partager ce point de vue et déclare qu'il s'abstiendra pour les raisons déjà exposées par le passé.

Les conseillers communautaires votent au scrutin secret.

Les résultats du vote pour ou contre ce budget annexe sont les suivants :

- Nombre de conseillers participant au vote : 52
- Nombres de suffrages exprimés : 45
- Nombre d'abstentions : 7
- Nombre de voix pour : 42
- Nombre de voix contre : 3

Le budget annexe primitif 2005 du Premier Centre Aquatique Structurant de MACS est adopté par le Conseil communautaire.

**5 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2005**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Conseil général a décidé la création d'une aide à la voirie intercommunale.

La dotation réservée 2005 au titre de cette aide s'élève à 57 838 € pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud qui doit la solliciter par délibération, ce que décide de faire l'assemblée à l'unanimité.

## **6 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### *A- Nouvelle convention d'adhésion au service Médecine et au service prévention du CDG 40*

Le Président expose que le conseil d'administration du Centre de Gestion des Landes propose une nouvelle convention d'adhésion au service médecine et service prévention au titre de l'année 2005.

Le Centre de Gestion a procédé à une actualisation de la convention proposée les années passées afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et la réalité des services qu'il met déjà en œuvre.

Au cours de l'année 2005, le Centre de Gestion va d'autre part anticiper les nouvelles modifications réglementaires qui vont intervenir, dans les prochains mois.

Dans cette perspective, le Centre de Gestion propose pour 2005 l'application des tarifs suivants :

- 49,69 € par agent toutes charges comprises (45,55 € en 2004),
- 28,83 € pour les agents titulaires d'un contrat emploi-jeune, contrat emploi-solidarité, d'un contrat emploi-consolidé ou de tout autre contrat de même nature (28,13 € en 2004).

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette convention, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

### *B - Convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 40 pour l'année 2005*

Le Président expose que le service de remplacement du CDG 40 qui consiste pour le CDG à mettre à la disposition des communes, par voie de contrat à durée déterminée, des agents ayant reçu une formation préalable ou bien encore en attente de recrutement statutaire, pour assurer le remplacement d'agents en congé de maladie, maternité, décès, etc... ou pour assurer des renforcements, existe depuis de nombreuses années.

MACS adhère à ce service depuis mi-2003.

Le taux de participation des collectivités aux frais de gestion quand elle bénéficie d'un personnel de remplacement était de 7 % depuis 2003.

Les charges et frais de personnel chargés de la gestion de ce service n'ont fait qu'augmenter (validations CNRACL).

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, dans sa séance du 29 novembre 2004, de fixer le taux de participation des collectivités aux frais de gestion à 7,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Après cet exposé, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la nouvelle convention à intervenir entre le CDG et MACS, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

### *C - Travail à temps partiel – Délégation au Président*

Par délibération du 6 septembre 2004, l'assemblée en application d'un décret de 1982 avait décidé :

- d'autoriser l'application du régime de travail à temps partiel aux personnels de Marenne Adour Côte-Sud exerçant leurs fonctions à temps complet,
- de donner délégation au Président pour accorder ces autorisations sous réserve des nécessités de fonctionnement du service et notamment de sa continuité.

Un nouveau décret du 29 juillet 2004 fixe de nouvelles modalités d'exercice du travail à temps partiel en instituant notamment « le temps partiel de droit » pour permettre à un agent à temps complet d'élever son enfant.

L'assemblée est invitée à dire si elle est d'accord pour :

- autoriser l'application du régime de travail à temps partiel aux personnels de Marenne Adour Côte-Sud exerçant leurs fonctions à temps complet,
- donner délégation au Président pour accorder ces autorisations sous réserve des nécessités de fonctionnement du service et notamment de sa continuité.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité et charge le Président de son exécution.

### *D – Transformation poste rédacteur à durée indéterminée en poste de rédacteur statutaire*

L'animatrice du PRE de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse :

- occupe depuis son transfert le 1<sup>er</sup> juillet 2004 le poste de rédacteur à durée indéterminée,
- a été admise en décembre 2004 au concours de rédacteur territorial. Elle peut donc être nommée stagiaire de la Fonction Publique Territoriale sur le poste de rédacteur.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la transformation du poste de rédacteur contractuel à durée indéterminée que cet agent occupe actuellement en poste de rédacteur statutaire de la FPT sur lequel elle pourra être nommée en qualité de stagiaire par le Président à compter du 01/05/05.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité.

### *E – Congés supplémentaires / Jours fériés 2005 :*

Sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau, le conseil communautaire par :

- 47 voix pour,
- 2 voix contre de Messieurs Louis Caulonque et Gabriel Guelfi,
- 3 abstentions de Messieurs Henri Fabères, Yves Mongrolle et Robert Lafitte

décide d'accorder au personnel 5 jours de congés supplémentaires en 2005 en compensation des 5 jours fériés 2005 : samedi 1/01, lundi 28/03, dimanche 1/05, dimanche 8/05, dimanche 25/12.

## **7 – AIDE A LA PIERRE**

### **Rapporteur Monsieur le Président**

Le Président expose que Monsieur le Président du Conseil Général des Landes lui a fait parvenir un courrier l'informant que, dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative « aux libertés et Responsabilités Locales », l'assemblée départementale s'est prononcée favorablement sur le principe de l'acceptation de la délégation de compétence de l'Etat pour décider de l'attribution des aides à la pierre dans la mesure où les établissements publics de coopération intercommunale ne solliciteraient pas cette même délégation sur leur territoire géographique.

L'objectif du Conseil Général est de se doter des meilleurs outils pour renforcer et piloter une politique cohérente du logement social dans les Landes.

Le Président du Conseil Général demande donc à MACS de lui faire connaître sa volonté dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire à l'unanimité, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de l'Etat en matière d' « Aide à la Pierre ».

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### *A – Création de la ZAE de MACS à Magescq – Acquisition de terrains*

*Rapporteur : Monsieur le Président*

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 13/12/2004, elle avait décidé d'acquérir de Monsieur Labat-Merle diverses parcelles de terrains lui appartenant, d'une contenance de 70 479 m<sup>2</sup>, avec leur boisement de pins, moyennant la somme globale de 127 410 € TTC.

Le vendeur après avoir consulté son notaire souhaite assurer lui même la vente des pins et prend l'engagement de libérer les parcelles pour le 31/12/2005 au plus tard.

L'évaluation par les Domaines de la valeur vénale des terrains sans leur boisement s'élève à 107 000 € TTC soit 1,52 € TTC/ m<sup>2</sup> comme dans la ZAE de Saint-Geours-de-Maremne.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier, ce qu'elle fait en décidant à l'unanimité d'acquérir ces parcelles au prix de 107 000 € TTC.

### *B – Aménagement du siège de MACS / Choix de la procédure de maîtrise d'œuvre*

*Rapporteur : Monsieur le Président*

Le Président informe l'assemblée que le CAUE des Landes propose deux procédures :

- procédure avec intervention d'un programmiste indépendant,
- mise en oeuvre de la méthode des marchés de définition simultanés.

Après avoir décrit les caractéristiques de chacune, le Président propose de choisir la mise en concurrence des maîtres d'œuvre selon la procédure adaptée dans le cadre des marchés d'un montant inférieur à 90 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité la mise en oeuvre de cette procédure.

*C – Premier équipement aquatique structurant de MACS dans le Parc d'Activités de Saint-Geours-de-Maremne – Concours de maîtrise d'œuvre - Candidats admis à concourir*  
*Rapporteur : Monsieur le Président*

Le Président expose que 24 équipes ont fait acte de candidature.

Le jury de concours qui s'est réuni le 9 mars 2005 a décidé à l'unanimité de retenir pour concourir les 3 équipes suivantes :

- JAPAC Architectures à Mont-Saint-Aignan (76130)
- Bouet Vidal Laroudie à Paris (75007)
- Durant Ménard Thibault à La Roche-sur-Yon (85009)

Le jury de concours se réunira le 14 juin pour désigner le lauréat.

*E – Acquisition et (ou) location de véhicules*  
*Rapporteur : Monsieur le Président*

Le Président fait le point sur l'état des consultations engagées en ce qui concerne l'acquisition et (ou) l'acquisition de véhicules de services.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.*

Le secrétaire

Le Président

Jérôme PETITJEAN

Michel CASTETS